

TOUCHER CEUX QUI SONT DIFFICILES A TOUCHER:

Etude Comparative des Institutions Financières Appartenant aux Membres dans les Zones Rurales Reculées

ETUDE DE CAS

Les Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit au Niger: Le Modèle Mata Masu Dubara de Fourniture de Services dans les Zones Reculées

Alfred Hamadziripi

COADY
INTERNATIONAL INSTITUTE
ST. FRANCIS XAVIER UNIVERSITY

Avec le financement de la FORD FOUNDATION

Antigonish, Nova Scotia, Canada • Juin 2008

Les Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit au Niger: Le modèle¹ Mata Masu Dubara de Fourniture de Services dans les Zones Reculées

Résumé

Les Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) sont considérées comme des types d'organisations de prestation de services financiers fiables dans les zones rurales reculées. La première version de cette méthodologie, conçue par CARE International, au Niger a été appelée Mata Masu Dubara (MMD, Femmes Créatives ou Femmes en Action). Plus de 40,000 AVEC (plus d'1 million de membres) ont été créées et adaptées en Afrique, en Asie et en Amérique latine par CARE en utilisant ce modèle. Les ONG internationales comme Oxfam, Catholic Relief Services et Plan International, ont utilisé les mêmes modèles basés sur l'approche villageoise et l'épargne en Afrique et en Asie. Il existe des similitudes entre ce modèle et celui des Groupes d'Entraide (GE) utilisé en Asie.

L'AVEC au Niger est basée sur un système traditionnel d'association rotative d'épargne et de crédit (AREC) pratiqué dans la région et appelé *asusu*. Toutefois, CARE a encouragé l'amélioration du système par l'introduction des aspects ci-après dans les groupes:

- Intérêts perçus à l'intérieur pour accroître les fonds
- Adoption de statuts et mise en place d'un bureau pour améliorer la gouvernance et la gestion
- Création d'une caisse et d'un système d'archivage oral pour assurer la sécurité des fonds
- Appui technique aux membres dans la gestion des associations

Comme tous les AREC, les bénéfices générés par les activités sont "décaissés" ou "partagés" après quelques mois, et chaque membre reçoit sa part, ce qui permet de conserver les ressources dans la communauté. Cette caractéristique distingue les GE des autres associations. Les GE accroissent les fonds par le biais des intérêts perçus en interne mais ne choisissent pas toujours de décaisser. Il arrive assez souvent que le groupe décide de réinvestir les bénéfices dans ses propres activités. Les GE sont donc plus proches des associations cumulatives d'épargne et de crédit que des AVEC. Cette situation est cependant en train de changer car beaucoup de AVEC ont en effet opté pour le système d'accumulation de fonds.

Le modèle AVEC est une tentative visant à étendre les services en milieu rural par des systèmes suffisamment simplifiés et facilement reproductibles et cependant assez souples pour répondre aux besoins de financement de ses membres. Le Niger est un lieu intéressant pour analyser le potentiel du modèle. C'est le plus ancien et le plus important programme AVEC en Afrique. Plus important encore, c'est un croisement entre plusieurs modèles associatives communautaires qui comportent des leçons capables d'être appliquées à d'autres modèles communautaires. Au cours des dernières années, les AVEC au Niger sont passées du modèle AREC axé sur les services financiers à des associations cumulatives de fonds (ASCA) qui fonctionnent sous forme de réseaux et qui, dans certains cas, sont reliées à des institutions financières. En outre, CARE a facilité la création d'activités collectives telles que les banques de céréales au niveau du réseau. En introduisant ce

1 Ce cas tire d'une ébauche originale par Djibril Ba et Dr. Ahmad Jazayeri, tous les deux de qui ont été impliqués dans la collecte de données. Alfred Hamadziripi a conduit davantage de collecte de données et a accompli la dernière ébauche avec l'aide de Dr. Serge Djoum.

changement, les AVEC ont évolué vers un autre niveau de sophistication et de coûts. Les impacts les plus immédiats de ce changement se ressentent sur la gouvernance et l'étendue de la fourniture de services. La gouvernance est maintenant plus complexe et même si les membres participent toujours au processus décisionnel, ils sont devenus plus dépendants de CARE. La mobilisation de l'épargne au niveau du réseau pourrait aussi déclencher un intérêt pour une supervision réglementaire au niveau du réseau même si actuellement les réseaux et les AVEC sont toujours considérés comme des organisations qui se trouvent dans une zone floue. L'étendue de la fourniture de services est nécessairement plus faible et dépend des subventions externes sur les fonds propres.

Cette étude de cas porte sur 25 AVEC de la région de Tahoua au Niger, dont certaines fonctionnent en réseau et d'autres hors réseau. Elle examine d'importants compromis auxquels sont confrontés les associations plus petites, en particulier les associations décentralisées. Dans quelles circonstances est-il mieux d'être plus simples? Qu'obtient-on de l'appartenance à des réseaux ou de l'établissement de liaisons? Que perd-t-on? Quels sont les compromis derrière les décaissements et l'accumulation de fonds? Entre un modèle financier et un modèle intégré?

Selon cette étude, la participation des membres et la gouvernance fonctionnent parfaitement bien dans le premier modèle villageois limité dans le temps. Cependant, la tendance actuelle qui consiste à s'orienter vers les réseaux constitue une menace sérieuse pour le système de gouvernance interne ainsi que pour l'étendue de la fourniture de services. La fourniture de services représente actuellement 10% de ce qu'elle était lorsque seuls les services financiers étaient disponibles. Un mouvement en faveur de la mise en réseau a permis de redéfinir les conditions d'appartenance et de contrôle interne par les membres. Le passage à ce niveau de sophistication signifie que les membres n'ont pas la possibilité de rendre directement des comptes les uns aux autres. L'obligation de rendre compte est transférée à des villageois qui n'ont aucune expérience de gestion des systèmes plus sophistiqués qui nécessitent en particulier l'utilisation de données écrites. La contribution des agents villageois au fil du temps reste très limitée aussi bien en ce qui concerne la profondeur que l'étendue, étant donné la faiblesse de la croissance des clients des AVEC depuis que l'on est passé des services directement offerts par CARE à l'utilisation d'agents.

Le degré de valeur ajoutée apportée par ces réseaux n'est toujours pas très perceptible. Les réseaux peuvent contribuer à élargir la gamme de services (financiers et non financiers) mis à la disposition des AVEC dans les zones reculées. Au niveau des AVEC, les membres bénéficient de services souples en associant les services des AVEC à ceux des AREC traditionnels. En tant que membres d'un réseau, les AVEC sont en situation de concurrence étroite avec les services des MFI. La possibilité dans les réseaux d'accéder à des prêts plus élevés ainsi que l'importance des activités collectives qui facilitent l'acquisition d'actifs sont très appréciées des membres. Toutefois, les conditions de ces liaisons sont loin d'être favorables aux AVEC. Il faudra encore du temps pour que les AVEC soient traités véritablement comme des clients, comme l'on démontré les liaisons GE dans d'autres pays.

Aussi, l'accent mis à la fois sur les activités financières et non financières s'est traduite par une plus grande dépendance à l'égard des subventions. Les AVEC ont pu couvrir largement leurs propres frais grâce à leurs revenus propres, contrairement aux réseaux AVEC qui sont fortement tributaires des subventions, ce qui crée des doutes quant à leur viabilité. Les AVEC continuent leur progression dans des zones rurales toujours plus reculées. Les compromis tournent autour du fait d'offrir des services plus simples et plus souples à un très grand nombre de personnes ou des services plus complexes et plus diversifiés à un petit nombre de personnes.

Contexte et sélection de cas

La microfinance au Niger

Le Niger est un pays approprié pour étudier la fourniture de services en zones rurales reculées. En 2002, près de 80% de la population vivait dans les zones rurales. Le Niger est faiblement peuplé avec une densité moyenne de neuf personnes au kilomètre carré. Seulement 12% de la superficie du pays est arable. La production agricole représentait 38% du PIB en 2004, mais cette situation varie en fonction des niveaux de précipitations, et le Niger est sujet à des sécheresses cycliques. La production céréalière, entre les années 1960/2 et 1990/2, a respectivement diminué de 325 kg à 245 kg par habitant (Vennemann, 2000). Un déficit prolongé de la production céréalière a eu un impact sur près de 22 sur les 36 régions, soit 31% de la population du Niger, ce qui fait du Niger un grand importateur de produits alimentaires (OCDE, 2006).

Le Niger est aussi l'un des pays les plus pauvres du monde (PNUD, 2007). Le RNB par habitant était estimé à 240 dollars en 2005 et environ 63% de la population gagne moins d'1 dollar par jour. L'analphabétisme concerne plus de 80% de la population. Elle est plus récurrente chez les femmes. La scolarisation primaire dans les zones rurales est inférieure à 50% (OCDE, 2006).

Entre 80-90% de la population du Niger n'a pas accès aux services financiers (FMI, 2007). En 2005, on comptait 179 institutions de microfinance (IMF) au Niger, qui desservaient 225,558 clients. Le total de l'actif combiné représentait 8.6 millions de dollars et la totalité des prêts en souffrance s'élevait à 12.9 millions de dollars (FMI, 2007).

Les zones urbaines ont des activités financières plus importantes par rapport aux zones rurales. Malgré l'augmentation du nombre de banques agricoles ou commerciales de 21 à 38 entre 2003 et 2006, leur vulgarisation en milieu rural est faible, en particulier dans le secteur agricole. Un secteur agricole, qui représente 38% du PIB, mais ne reçoit que 1% des crédits (FMI, 2007). Selon le FMI (2007), les deux tiers des banques sont dans la capitale où ils ont un ratio de 33,700 membres par groupe alors que les zones rurales disposent d'à peu près 844,000 membres pour chaque groupe.

La fourniture de services a également été limitée par la mauvaise performance financière et l'insolvabilité des clients. Depuis 1986, le secteur financier a connu la fermeture d'institutions comme la Caisse Nationale de Crédits Agricoles (CNCA), la Banque de Développement de la République du Niger (BDRN) et le Fonds National d'Épargne (CNE) (Boulenger & Bedingar, 2006). Des institutions financières formelles qui sont présentes, telles que quelques banques commerciales, ont tendance à être guidées par des lignes de crédit ou de garanties (et Bedingar Boulenger, 2006). Parmi les difficultés rencontrées par les institutions de microfinance au Niger, on peut citer 'la mauvaise gestion, le manque de personnel qualifié, de procédures adéquates et de système de comptabilité', l'insuffisance et l'efficacité du contrôle. Même les plus grandes institutions de microfinance ont eu de graves difficultés financières. Sept sur les dix principales institutions de microfinance sont soit sous administration provisoire, soit proches de la liquidation ou éprouvent de grandes difficultés financières, tandis que trois seulement sont bien appréciées (FMI, 2007).

Actuellement les institutions de microfinance les plus actives sont les caisses d'épargne et de crédit, les institutions spécialisées uniquement dans le crédit et les institutions de projets qui œuvrent dans ce domaine (FMI, 2007). Les caisses populaires d'épargne et de crédit, les institutions spécialisées dans le crédit et les institutions de projets qui œuvrent dans ce domaine accordent des crédits liés à la vie de projets spécifiques "et prennent donc fin automatiquement à la fin des projets" (FMI,

2007). Les coopératives ont de meilleures performances. Les coopératives de crédit ou mutuelles, tels que le Mouvement des Caisses Populaires d'Épargne et de Crédit (MCPEC), l'Union des Mutuelles d'Épargne et de Crédit (UMEC), la Mutuelle d'Épargne et de Crédit des Femmes (MECREF) et le Crédit Rural du Niger (CRN) ont connu de meilleurs résultats avec “une adhésion de plus de 120 systèmes financiers décentralisés (SFD), comptant environ 150,000 personnes” (Bedingar et Boulenger, 2006). Les DFS sont des associations ou des coopératives de crédit, “qui sont souvent mises en place avec l'aide de plusieurs donateurs tels que l'USAID, l'Union européenne, la GTZ et la Coopération belge” (Boulenger & Bedingar, 2006). Les associations décentralisées également montrent une plus grande implication dans la fourniture de services. Selon les statistiques établies au niveau national, le taux de pénétration des groupes AVEC au niveau du village varie de 1.4% à 3.3% de la population totale, taux légèrement plus élevé que celui du secteur des IMF qui se situe entre 0.9% et 1.8% pour l'ensemble de la population (FMI, 2007).

Politique, supervision et régulation

L'arène politique de la microfinance est en pleine évolution. Les subventions ont joué un rôle déterminant dans le secteur tant en termes de taux d'intérêt que de programmes. Les taux d'intérêt nominaux proposés par les prestataires de services financiers avoisinent les 18%, alors que les comptes d'épargne ordinaires rapportent jusqu'à 3.5% d'intérêt par an. L'entrée dans le secteur des IMF a été ralentie par les taux d'intérêt plafonds et les rapports de gestion des crédits qui font état de systèmes de crédit avec des taux d'intérêt bonifiés et des faibles niveaux de remboursement (Grant & Allen, 2002). Les politiques de taux d'intérêt ont historiquement limité la concurrence dans le secteur.

Là où existent des programmes locaux non gouvernementaux et gouvernementaux de crédits, ceux-ci sont généralement tributaires des financements extérieurs. En 2005, les subventions représentaient environ 5.9% du total des actifs de la micro finance, soit 590 millions de dollars (FMI, 2007). La Banque mondiale, le FIDA, les agences française et danoise de développement représentaient les bailleurs de fonds intervenant de manière indépendante mais aussi en collaboration avec les programmes gouvernementaux dans le domaine de la finance rurale et des programmes agricoles (FIDA, 2006).

Depuis la fin des années 1990, le gouvernement nigérien a travaillé sur une stratégie nationale de microfinance, avec trois composantes principales: (a) le développement professionnel, (b) la consolidation, (c) l'orientation de pauvreté. La stratégie visait la décentralisation des services. La collaboration entre le gouvernement, les institutions de microfinance, les donateurs et les ONG fut donc indispensable pour traiter le cas des IMF qui sont en difficultés financières. En outre, la stratégie a conduit “les donateurs à confier toutes les nouvelles activités de prêt à des institutions professionnelles, dont la plupart étaient des systèmes financiers décentralisés” (Boulenger & Bedingar, 2006). La stratégie a été précisée dans un plan d'action 2005 qui visait, entre autres, à: Réaliser une étude exhaustive des IMF et la collecte de données; formaliser les procédures pour les IMF; réviser les politiques de crédit afin de les rendre plus adaptées; fournir un appui technique aux institutions de microfinance et aux réseaux, renforcer la supervision et le contrôle des structures et des systèmes d'information (FMI, 2007). Malgré la lenteur observée dans la mise en œuvre de la stratégie, les progrès réalisés en 2006 prévoient la création d'un comité de pilotage pour mettre au point le cadre juridique et institutionnel d'une Agence de Supervision de la Microfinance. Une étude complète des institutions de Microfinance a également été commandée.

Il existe un cadre de régulation et de supervision qu'il sera nécessaire de clarifier afin de faciliter le travail sur les modèles décentralisés. Le Niger est membre de l'Union monétaire ouest-africaine, institution dans laquelle les États membres partagent une banque centrale commune (BCEAO), la politique monétaire, la monnaie d'échange et des règlements. Le secteur des institutions de microfinance du Niger est régi par la loi PARMEC. Les bureaux régionaux de la BCEAO sont responsables de l'application du PARMEC, et le service de supervision de la gestion des microfinances du ministère des Finances est quant à lui chargé du développement et du suivi des IMF concernés. Les institutions de microfinance mutualistes et les institutions de microfinance fonctionnant en coopérative fournissant aux membres et au public des services financiers régis par la loi PARMEC. Elles sont donc tenues de s'inscrire auprès du ministère des Finances en vertu de l'ordonnance numéro 84/06 régissant le fonctionnement des coopératives.

Selon Ouattara, Gonzalez-Vega, et Graham (1999), la loi PARMEC ne couvre pas les *asusis* ou les tontines et autres associations informelles (dans lesquelles les AVEC sont classés), mais "ces associations sont libres de demander la reconnaissance en vertu de la loi." En d'autres termes, ils ne sont pas tenus de s'inscrire. Depuis 2002, les AVEC et les réseaux sont couverts par la loi sur les coopératives, qui régit toutes les associations formées par les membres de la communauté. Dans le cadre de cette loi, les AVEC et réseaux s'inscrivent par l'intermédiaire du Ministère de l'Intérieur et sont généralement classés dans la catégorie des associations de femmes ou de coopératives agricoles créées pour satisfaire les intérêts communs des membres. Ils visent le développement dans la plupart des cas. Les conditions d'inscription comprennent la définition de la raison d'être, un local, des statuts votés par l'Assemblée générale et le paiement des frais de l'ordre de 32 dollars. Les AVEC doivent être inscrites de façon indépendante, quand bien même elles sont du point de vue du fonctionnellement et structurellement liées les unes aux autres. La fonction de supervision des associations est donc inexistante, ceci est dû au fait que les associations fonctionnent plus comme des intermédiaires de développement et non des intermédiaires financiers. Lorsque les réseaux se développent ils prennent de l'ampleur et leur gestion devient plus complexe. Pour assurer leur développement des règles de régulation peuvent être empruntées au PARMEC.

Les Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit de CARE Niger

Les Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit de CARE ont été créées en 1991 comme une initiative pilote mise en œuvre dans le district de Maradi, dans le sud du Niger. À la fin du mois d'août 2006, il y avait environ 107 réseaux et 4,712 groupes de AVEC travaillant en réseau et certains hors réseau dans le sud du Niger, comptant environ 132,180 femmes membres.

Les AVEC sont constituées de 20 à 25 femmes qui sont de petites commerçantes, des vendeuses ou des exploitatrices agricoles utilisant le financement aussi bien comme fonds de roulement mais aussi pour l'acquisition de biens de consommation tels que les ustensiles du ménage. Ces AVEC, comme indiqué précédemment, sont limités dans le temps. L'épargne fonctionne en rotation régulière (hebdomadaire ou bimensuel) sur décision des membres. La fréquentation est obligatoire et les réunions sont des plates formes de vérification où les membres sont tenus de réciter par cœur la situation financière des opérations entre deux réunions. Les AVEC perçoivent des intérêts, accordent des crédits périodiques et distribuent des sommes forfaitaires entre les membres à la fin de chaque exercice financier. Les membres décident de toutes ces caractéristiques ensemble: le montant de l'épargne, la fréquence des contributions, les statuts, les intérêts perçus, la nature de la distribution de prêt, et à terme le montant à décaisser. Le fonctionnement par prélèvement est considéré comme un mécanisme efficace de contrôle de la fraude et de la mauvaise gestion. Il limite le montant des liquidités disponibles dans la caisse facilitant ainsi sa gestion orale par les membres.

CARE Niger assure la formation et l'assistance technique pendant douze mois. Au cours de cette période, les groupes suivent une formation et reçoivent un soutien en quatre phases distinctes: la mobilisation, le développement intensif, la maturité et indépendance vis-à-vis des subventions. La formation prend en compte ces phases ainsi que les aspects de la formation syndicale, d'association de gestion et de direction, les conditions de prêt et des procédures, des règlements d'association, de registres et de la gestion des conflits. Chaque AVEC, avec l'aide de CARE, développe et s'engage sur un ensemble de règles à partir desquelles chaque membre se voit confiée des informations à mémoriser et à réciter au début de chaque réunion. Les membres ont estimé que la formation a été précieuse car elle leur a appris de nouvelles pratiques et les aide à comprendre ce qui se passe avec leur argent. Théoriquement, après douze mois, l'association devient indépendante et gère ses activités en toute autonomie par le biais d'un agent villageois qu'elle finance avec ses propres ressources.

Depuis 2003 CARE a entamé la formation des agents villageois pour remplacer leurs propres agents sur le terrain. Actuellement, ils forment et développent les AVEC en utilisant des agents villageois. Les agents villageois sont des femmes résidant dans des communautés alphabétisées, dirigées par un chef. Les membres des AVEC y sont identifiés et formés par CARE afin de continuer à appuyer les groupes dans les villages. En raison de leur niveau d'alphabétisation relativement élevé, ils agissent en tant que secrétaires d'associations, prennent des notes, tiennent les dossiers et participent aux décisions de prêt. En août 2006, tous les AVEC ont payé pour leur propre agent, même si le niveau de fourniture de services a baissé parce que ces agents n'ont pas la même productivité que le personnel de CARE.

L'événement le plus important a été la mise en place de réseaux par CARE Niger en 2001. Par l'intermédiaire des réseaux, l'épargne des associations membres est mise en commun pour créer un fonds de crédit que les AVEC empruntent au nom des membres individuels. Les réseaux fournissent aux groupes des supports qui sont: des prêts multiples relatifs à l'épargne, la formation par les agents villageois, et la formation non-financière. Les activités de l'association et du réseau sont gérées par des dirigeants élus parmi les membres, résidents du village. CARE a estimé que les réseaux permettent d'accorder des crédits plus importants afin de favoriser la création de plus grandes entreprises. Elles renforcent également la capacité collective à financer des projets générateurs de revenus tels que les banques de céréales et de production d'huile.

Les réseaux AVEC ne sont pas dotés d'une structure physique ou de personnel rémunéré. Ils sont composé par des membres de AVEC qui prennent la responsabilité de la collecte de l'épargne, du décaissement des prêts, du contrôle de la qualité et de l'appui technique aux AVEC ainsi que des fonctions sociales et / collectives. En août 2005, environ la moitié des 1,069 AVEC signalées a été mise en réseaux. Chaque réseau compte environ six AVEC ou 135 femmes. Selon CARE 57% ont de bons résultats, 40% ont besoin de soutien supplémentaire et 3% ne fonctionnent pas correctement. La comptabilité fut un point important de la mise en réseau au niveau du village car les agents n'ont pas assuré le suivi adéquat des activités.

CARE n'avait pas prévu un rapprochement aussi rapide entre les AVEC et les institutions financières. La politique de CARE consiste à laisser les réseaux AVEC et les associations former leurs propres liaisons financières avec un soutien limité. Un pourcentage croissant de AVEC a bénéficié de prêts d'institutions de microfinance et des coopératives qu'ils a ensuite prêtées aux membres individuels. Les contrats sont généralement passés individuellement avec les institutions financières car ces institutions traitent habituellement les associations comme des clients.

Au Niger, des liaisons ont conduit à des résultats mitigés. Bien que le taux de ces prêts plus importants soient moins chers que ceux de leurs propres réseaux, il ya des préoccupations concernant les produits et leur récupération. Certaines des institutions financières exigent un dépôt de 20-30%, proposent des termes qui sont trop courts, des conditions de paiement mensuel rigides et strictement appliquées. Il existe également des preuves que certaines AVEC empruntent auprès de plusieurs institutions à la fois. Des cumuls qui atteignent cinq, voire dix fois leur capacité. Ce surendettement a entraîné dans certaines AVEC l'arrêt des prêts auprès des institutions financières avec parfois la fermeture et la saisie des actifs des AVEC (Allen, 2007b).

Contexte local: Le Sud du Niger et la sélection du cas

Le but de cette recherche était d'aider à répondre à certaines questions sur les différents types d'institutions appartenant aux membres (IAM): déterminer leur potentiel en termes d'importance du fond, de la forme, de portée, d'étendue, de valeur et le coût des activités de fourniture de services. Le deuxième niveau de l'analyse a porté sur la manière dont la fourniture de services a été affectée par trois domaines: réseaux et liens, la gouvernance et la propriété; la régulation et le contrôle. La perspective de l'analyse consistait à partir des IAM les plus faibles, que sont les AVEC dans ce cas, pour déterminer la valeur ajoutée que les diverses relations et soutien offrent. Voir l'annexe C pour les définitions de recherche et la méthodologie globale.

Deux villages de la région de Tahoua ont été sélectionnés pour cette étude. Dans chaque village, plusieurs discussions thématiques ont été organisées et des exercices de localisation sur carte ont été réalisés par des groupes de réflexions. Ces groupes ainsi que certains des membres de l'association, agents villageois et les membres du comité exécutif ont demandé la mise en place de services financiers supplémentaires et l'instauration de la propriété. Trente-trois membres ont été interrogés à Tama et cinquante à Bagaroua. Des interviews informelles mais déterminantes ont eu lieu avec les principaux membres de CARE, les membres du comité exécutif, les régulateurs et les chefs de village.

Il est nécessaire de tenir compte du contexte villageois au Niger. Administrativement, le Niger est divisé en régions, puis en districts (préfectures), sous-districts (sous-préfectures) et en communes composées de plusieurs villages. La population d'un village au Niger est estimée à environ 8400 personnes avec en moyenne 6.4 personnes par famille. Au Niger, on estime que chaque village compte 1313 ménages (Global Health Facts, 2001). Les membres des associations dénommées AVEC et des réseaux sont des résidents du village.

La population de Tahoua est faible (10-25 personnes/km²) dans le semi-désert des zones rurales reculées où 80% des activités de subsistance sont centrées sur la production de subsistance et une gamme limitée d'activités génératrices de revenus dans le sous secteur du commerce. Le cheptel est composé de bovins, chameaux, chèvres et de moutons qui sont des éléments clés dans la production agricole et la génération de revenus pour compléter la production agricole. Dans chaque village, les fermes sont regroupées sur un site différent de la ferme et du pâturage. L'accès de ces zones aux services de santé et autres est très limité. Les activités commerciales dans ces villages ont lieu seulement un jour par semaine. Elles permettent aux agriculteurs et aux commerçants de vendre une large gamme de produits. Le paiement en espèces est le principal moyen d'échange au cours de ces opérations.

Figure 1: Carte de la région de Tahoua, Niger



Adaptée à partir de la carte de l'ONU No. 4234, Niger, 2004.

Pour cette étude de cas, vingt-cinq AVEC ont été choisies dans les villages de Tama et Bagaroua parmi environ 1423 AVEC (39,070 membres) dans la région de Tahoua. Vingt-et-un de ces AVEC fonctionnaient en réseau et étaient repartis entre deux et AVEC n'étaient pas en réseau. Le réseau de Tama est à 225 kilomètres (km) de la capitale du district avec un réseau routier à moitié goudronné, l'autre moitié étant resté brut et couvert de graviers. Le réseau dénommé Muliblia de Bagaroua à 100 km de la capitale du district a le même accès routier que Tama. Le plus proche des IMF de Tama est à environ 45 km, tandis que Bagaroua est à 160 km des MFI et des coopératives les plus proches. Les routes reliant Tama et Bagaroua à ces fournisseurs de services financiers sont mal entretenues. Ce sont des routes couvertes de gravier dont le mauvais état contribue à l'affaiblissement des services de transport. Les réseaux se regroupent au niveau du cluster, à des distances maximum de 5 km des villages.

Le tableau suivant montre l'ampleur de la fourniture de services de CARE Niger par rapport à l'échantillon sélectionné.

Figure 2: Données actuelles concernant les AVEC de CARE Niger

	Nombre d'AVEC	Nombre de Membres	Nombre de Réseaux	Nombre de Villages	Taux de Pénétration
Niger	4,712	132,180	107	n/a	n/a
Dosso	738	21,021	17	289	3.4 AVEC par village
Maradi	1,602	46,760	19		
Tahoua	1,423	39,070	38		
Tillabéri	949	25,329	33		
Commune (2 villages)	78	2,142		2	4 AVEC par village
Echantillon	25	565		2	9-32% de ménages

Rapport annuel 2006. Note: Ce sont des estimations car il y a eu des contradictions entre des sources.

Sur les 25 AVEC sélectionnées:

- 4 ne fonctionnent pas en réseau
- 21 sont en réseau et ont commencé à accumuler leurs fonds
- 10 pratiquent toujours le système de décaissements et le système d'épargne et prêts rotatifs sans tenir compte des réseaux (y compris les 4 qui ne sont pas en réseau)
- 25 ont adopté pour la comptabilité écrite en plus de la comptabilité orale
- 25 ont remplacé les agents de CARE par des agents villageois
- 17 (comprenant un réseau) ont accédé au prêt en coopérative (liens)

Il existe six AVEC à Tama et dix-neuf AVEC à Bagaroua. Quatre AVEC, dont deux dans chaque village, ne sont pas en réseau. La Formation de groupes a commencé en 1999 dans la région de Bagaroua et en 2000 à Tama grâce à la promotion directe facilitée par CARE. Avant l'intervention de CARE les asusus traditionnels et les amis/familles étaient les principaux prestataires de services financiers utilisés dans les deux villages. La fourniture de services à Tama concernait 9.1% des ménages. A Bagaroua la fourniture de services a été plus importante, et touche 32.9% des ménages dans le village due en partie au fait qu'elle a commencé beaucoup plus tôt dans cette région mais aussi en raison de la compétence de l'agent du village.

Assistance fournie par les institutions appartenant aux membres en zones reculées

Etendue de la fourniture de services

Pour comprendre l'étendue des activités de fourniture de services dans le modèle AVEC, il est important de se pencher sur le tableau d'ensemble. À la fin de l'année 2005, 6138 AVEC ont été créées, et 171,523 membres desservis. Elles avaient mobilisé une épargne d'un montant de 4,073,000 dollars et des prêts d'environ 6,000,000 dollars. (Rapport annuel de CARE, 2005).

Depuis leur création, avec seulement 45 associations et 1,500 membres, les associations AVEC ont connu une croissance spectaculaire notamment à la fin des années 1990 avoisinant 7000 associations et 200,000 membres. Toutefois, ces chiffres représentent des données cumulatives plutôt que la situation courante. Alors que de nombreux AVEC ont été créées, il n'existe pas de données fiables pour déterminer le nombre exact des membres qui continuent d'y prendre part et le nombre de nouveaux groupes créés spontanément.

Un aspect important est le lancement par CARE en 2002 d'une nouvelle stratégie qui a fortement influencé la fourniture de services. Leur stratégie consistait à permettre aux groupes existants de croître et de se développer grâce aux agents villageois. CARE a commencé à concentrer son attention sur la fourniture de services intégrés, qui est en fait une approche "d'autonomisation", y compris des services de soutien tels que l'assistance aux AVEC afin de leur permettre de fédérer et de s'engager dans le stockage de céréales et d'autres activités collectives. Pour y parvenir, la création de réseaux devient alors nécessaire afin de permettre le regroupement de centaines d'associations.

Parmi les 132,180 membres recensés en 2006 environ 50,000 devront bénéficier d'une assistance technique de CARE à travers cette approche d'autonomisation (Allen, 2007a). La présentation de rapports écrits étant souvent difficile, l'impact exact sur la fourniture de services soutenu par des données historiques fiables est difficile à savoir. Il est clair que la décision de mettre l'accent sur une approche intégrée des services financiers (banques de céréales et d'autres activités collectives) a

réduit la vitesse à laquelle les AVEC se créent, car les AVEC font maintenant preuve de professionnalisme. L'autre question est de savoir s'il est nécessaire de continuer à soutenir les agents villageois. Cela est-il nécessaire à la poursuite de l'expansion et à vulgarisation des groupes.

Profondeur de la fourniture de services

Néanmoins, les actions de fourniture de services par les AVEC sont relativement favorables aux groupes vulnérables des zones rurales du Niger. Un classement des richesses a été réalisé par deux groupes de travail de dix membres chacun sur les moyens de subsistance. Les profils des ménages choisis étaient réalisés sur croquis accompagnés de notes. Les membres des AVEC ont classé les ménages de leurs villages en 4 grandes catégories:

- **les riches:** disposent d'actifs importants et de qualité, de dépendances, plusieurs chambres, des fermes agricoles et des commerces/entreprises. Ils représentent environ 30% de la population du village et sont perçus par les autres membres de la communauté comme autonomes. Ils ont des excédents de production. Ils ne s'impliquent pas dans les AVEC.
- **la classe moyenne:** moins d'actifs que les riches, ils n'ont pas d'entreprises et ont moins de biens. Ils arrivent souvent à produire suffisamment pour nourrir leur famille mais pas toujours et ne dégagent pas d'excédent. Ils représentent environ 30% de la population du village et environ 35% des membres des AVEC.
- **les personnes vulnérables:** elles ont une seule maison avec une ou deux chambres. Un petit grenier. Ne produisent pas assez pour combler leurs besoins. Elles représentent 60% des ménages de la commune et 50% des membres des AVEC.
- **les personnes les plus vulnérables:** elles ont habituellement une cabane, n'ont pas de base d'actifs productifs et ne produisent pas assez pour combler les besoins alimentaires saisonniers du ménage, dépendent en partie des dons, ne sont propriétaires ni de bétail ni de ferme agricole. Ils constituent 7% du village et représentent 15% des membres des AVEC.

Toutes les AVEC sont composées de femmes, qui se sont elles même identifiées comme vulnérables et des groupes ayant un niveau social moyen. Les personnes les plus vulnérables et les riches ne sont pas très actifs dans les AVEC. Il est important de noter qu'une enquête menée auprès de personnes non membres des AVEC, des hommes et des chefs traditionnels a révélé que ces personnes pensent que les AVEC ont joué un rôle dans l'amélioration de la condition de la femme et de celle de leur ménage.

À l'heure actuelle, 9% des ménages de Tama et 32% des ménages de Bagaroua sont membres des AVEC. La non participation d'autres femmes a été justifiée par les membres par:

- Le manque de volonté de trouver du temps libre à consacrer à d'autres activités pour les réunions AVEC
- L'incapacité à mobiliser les contributions requises
- La crainte d'un détournement de prêts
- Le manque d'activités génératrices de revenus
- Le refus du mari d'autoriser la participation de son épouse
- Seulement intéressés par des capitaux extérieurs, mais qui ne sont pas prêts à épargner et à emprunter au sein de l'association

Les membres définissent l'éloignement comme:

- Le mauvais état de l'infrastructure routier qui est en gravillons

- Le temps de déplacement vers la capitale régionale la plus proche qui exige de quitter avant 6:00 du matin pour arriver après 5:00 de l'après midi.
- Le manque d'électricité, de téléphone portable et de ligne téléphonique fixe
- Le voyage qui peut s'étaler sur des jours entiers en cas de non disponibilité de véhicules
- Le manque d'accès aux transports publics classiques, tels que les bus et les camions, ce qui oblige les habitants à rallier les points d'arrêt des transports publics et à se déplacer à motocyclettes
- Le coût des transports publics (7 dollars par l'aller simple)

Envergure de la fourniture de services

Les services financiers accessibles à Tama et Bagaroua incluaient: les groupes AVEC, les réseaux AVEC, des amis et des parents, les asusus, une IMF et une coopérative (Figure 3).

Figure 3: Services Financiers disponibles localement

Fournisseur de services financiers	Produits	Montants	Taux d'intérêt annuel et frais	Eligibilité/ Garantie	Conditions	%Marché Local	Distance (km) par rapport aux communautés
Association AVEC	Epargnes	US\$0.05- 0.40 dollars hebdomadaire		Epargnes hebdomadaires; pression des pairs		21% des ménages	dans un rayon de 0-3 km
	Prêts	US\$2-21 dollars prêts	10% /mois Rééchelonnement possible.		Remboursement mensuel 1-3 mensualités		
Réseaux AVEC	Epargnes	US\$1-5, 2 fois par semaine en groupe		Participation de l'association		21% des ménages	dans un rayon de 5 km
	Prêts	Prêts de US\$21-105 dollars par membre	10% /mois Pénalités de retard	Certains niveaux d'épargne mais pas de ratio fixe	Remboursement mensuel 1-3 mensualités		
Organisme de Microfinance	Prêts	Moyenne prêts US\$110 dollars)	24 à 30% /an*	Garantie 10% des prêts	6 mois	0%	45 km. Bagaroua; 160 km. Tama
Coopérative	prêts	US\$2,100 dollars**	12% Admin US\$50 dollars, application & authentification de document	Garantie 10% des prêts	6 mois	10% d'adhésion de femmes à Bagaroua, 3% à Tama & les femmes de Bagaroua	dans un rayon de 45 km. Bagaroua; 160 km. Tama
Amis et parents	prêts	Flexible	Néant	Néant	Flexible	70-90% dans chaque village	dans un rayon de 3 km.
Asusu (AREC)	Epargnes	US\$1-2 dollars	Néant	Epargnes hebdomadaire; pression des pairs	Bimensuel ou mensuel	90% à Bagaroua 30% à Tama	dans un rayon de 3 km.

*taux tirés de Boulenger & Bedingar (2006).

**les réseaux qui empruntent ne sont pas dans la coopérative. Ils n'épargnent pas auprès de ces associations mais paient une garantie de prêt. L'épargne minimum ou maximum de la coopérative est impossible à définir.

Les IMF et les coopératives

Selon les communautés de Tama et Bagaroua les institutions de microfinance et les coopératives sont géographiquement éloignées et coûteuses. La plupart des membres individuels des AVEC dans les zones rurales n'ont pas accès aux crédits IMF. Certains membres ont fait cas de la difficulté de mobiliser les fonds nécessaires pour prétendre à des financements extérieurs. Toutefois, le réseau de Bagaroua a obtenu un financement d'une coopérative locale grâce à CARE.

En 2006, le réseau de Bagaroua a établi des liaisons avec une coopérative afin de pouvoir accéder à un prêt de 2,100 dollars qui a été réparti en parts égales entre les membres de l'association. Le prêt était destiné à des activités commerciales, et son taux d'intérêt était de 12% avec une période de remboursement de 6 mois. Les autres coûts liés à l'emprunt s'élevaient à 49 dollars, comprenaient les frais d'administration et les taxes, la garantie, la certification des documents, la signature du comité et les services de sécurité. Au moment de la réception de l'emprunt par le réseau, ses économies s'élevaient à 2100 dollars. En Mai 2007, le prêt a été remboursé et l'association n'avait plus l'intention de demander un autre prêt car ils ont estimé que le prêt était trop cher alors qu'elle ne leur avait pas permis d'améliorer leurs moyens d'existence.

Les AVEC et les réseaux

En dehors des quatre AVEC qui n'étaient membres d'un réseau, les membres ont épargné et emprunté à la fois auprès des AVEC et au niveau du réseau. Le fait d'être membre d'un réseau a eu un impact sur l'activité au niveau de l'association. Les deux réseaux ont exigé des épargnes auprès des associations en guise de garantie de leurs prêts, mais le taux n'est pas fixe. Il y avait deux scénarios. Certains AVEC ont mis fin au processus de décaissement afin de cumuler leurs fonds pour participer à l'épargne au niveau du réseau. D'autres continuent de décaisser au niveau de l'association simplement et d'économiser encore plus au niveau du réseau.

Aucun intérêt n'a été versé sur l'épargne collectée. Toutefois, les deux réseaux et les associations ont décidé qu'en cas de bénéfice, les membres peuvent recevoir les dividendes ou choisir de faire un réinvestissement. Pour l'instant l'épargne n'est pas rentable.

Côté prêt, les membres peuvent accéder à des prêts jusqu'à 100 dollars au niveau du réseau contre 20 dollars au niveau de l'association. Le taux d'intérêt appliqué par le réseau aux membres des AVEC est le même que ce qu'ils appliquent mensuellement à des prêts octroyés à leurs membres, c'est-à-dire 10%, pour éviter les coûts exorbitants. Il est déjà supérieur au coût de l'emprunt extérieur. Ce manque de souplesse menace la viabilité de l'association ainsi que les prêts octroyés par les réseaux directement à des membres individuels des AVEC par le biais de l'association et non pas à l'association dans son ensemble. Ces pratiques affectent la gouvernance, la comptabilité, l'efficacité et la viabilité des associations.

L'autre principale différence au niveau des AVEC est la flexibilité. Les membres peuvent accéder à des prêts d'urgence s'ils en ont besoin et les fonds sont disponibles. Ils peuvent également rééchelonner leurs prêts ou payer les intérêts seulement pendant les périodes difficiles de l'année, ce qui renchérit les taux d'intérêt. Des sanctions sont prévues à tous les deux niveaux en cas de retard de remboursement, mais sont rarement appliquées au niveau de l'association. Au niveau du réseau, les groupes AVEC qui ne parviennent pas à faire deux remboursements successifs sont interdits d'emprunt pendant au plus trois mois.

Les banques de céréales

L'une des principales raisons invoquées par CARE pour permettre la mise en réseau des AVEC a été l'acquisition et l'exploitation de banques de céréales en s'appuyant sur ce que les femmes étaient déjà en train de faire. L'achat et le stockage des céréales avec leurs propres ressources. C'était une réponse aux difficultés liées à l'insécurité alimentaire rencontrées depuis 2005. Les Réseaux ont donc créé des banques de céréales avec l'appui de CARE qui a fourni les matériaux de construction et offert 1050 dollars pour l'achat d'une partie du stock initial. Les réseaux AVEC qui ont pris part à l'étude ont également contribué en fournissant une partie des matériaux de construction et de l'argent utilisé pour acheter les stocks de céréales.

Pendant la récolte, le réseau achète des céréales (essentiellement du mil), les conserve pendant environ huit mois, jusqu'à la période de soudure, et le revend à des prix beaucoup plus élevés mais inférieurs aux prix du marché. Cela a été une activité à succès avec des indications de plus en plus importants des niveaux de stock observés à chaque saison sur les sites sélectionnés pour l'étude. L'intervention a pour but de mettre les céréales à la disposition des membres aussi qu'aux non-membres des AVEC. La gestion des fonds de la banque de céréales et ceux du réseau d'épargne et de crédit se fait séparément. Dans la pratique, les états financiers sont mélangés. Toutefois, chaque réseau tient un registre distinct pour les opérations et les fonds ne sont pas détournés pour des prêts, même si il n'y a pas eu d'achat de grains. Dans la région de Tama, le réseau a ouvert un compte bancaire distinct où ils déposent les excédents de trésorerie de la banque de céréales. Un sous-comité chargé de la gestion de la banque de céréales a été créé dans chacun des réseaux.

Les membres des AVEC apprécient positivement le rôle que jouent les banques de céréales en rendant les graines accessibles aux membres et à la communauté. Bien que les membres n'aient pas empoché les bénéfices de la banque de céréales, il ya un sentiment de fierté lié aux bénéfices potentiels que pourraient engendrer la possession d'actifs et de leur exploitation. La gestion des bénéfices de la banque de céréales incombe au réseau. Selon les dispositions des plans d'action les profits pourraient être réinvestis dans certaines activités (élevage, champs collectifs, de l'extraction de l'huile d'arachide, etc.) favorables à l'ensemble de la communauté.

Valeur des services et adhésion des membres

L'existence d'une gamme de services financiers disponibles a permis aux membres d'en identifier les caractéristiques attrayantes vis-à-vis de leurs besoins spécifiques.

Figure 4: l'Attrait Exercé par les Services Financiers Alternatifs sur les Membres des AVEC*

	Groupe AVEC	Réseaux AVEC	Amis et parents	Asusu	IMF	Commentaire
Urgence	1	2	4	3	5	Option, choisir les AVEC parce que c'est moins gênant. Problème de sécurité
Nourriture	1	2	4	2	5	La flexibilité des AVEC permet de régler des cas sociaux. Elle sera menacée si l'on utilise de l'argent provenant d'une autre source
Activités de subsistance	2	1	5	3	4	Accès à des prêts plus importants accordés par les réseaux. Les IMF proposent même des prêts encore plus élevés mais difficiles à obtenir. Les taux d'intérêt des AVEC sont élevés quand bien même elles appartiennent aux membres
Biens	2	1	4	3	5	Les membres des AVEC sont très intéressés par l'acquisition de biens importants tels que le bétail. Des actifs plus élevés

*Dans leur classification, les membres n'avaient pas séparé les IMF des coopératives.

La plupart des membres ont exprimé leur satisfaction vis-à-vis des services qu'ils reçoivent de leurs AVEC. Les AVEC sont généralement considérées comme offrant les services financiers les plus fiables, ayant des dispositions adaptées aux besoins sociaux des membres. D'autres raisons favorisant l'adhésion des membres aux AVEC pourraient être:

- la possibilité d'emprunter: l'inexistence d'autres structures d'octroi de prêts
- la disponibilité des fonds destinés aux prêts pour leur entreprise
- l'opportunité de travailler avec d'autres femmes
- la possibilité d'essai d'une nouvelle initiative dans le village

Les membres des AVEC continuent de pratiquer les asusu traditionnelles à partir desquelles ils ont la possibilité d'obtenir le paiement d'une somme forfaitaire utilisée pour couvrir les dépenses des ménages et les besoins de production. Adhérer à la fois aux asusu et aux AVEC garantit la disponibilité d'un revenu relativement stable et l'accès à des liquidités. Les membres ont noté que les deux sont importants en cas d'urgence mais les AVEC seraient moins difficiles à intégrer. Ils ont également estimé que leurs fonds sont plus en sécurité avec les AVEC.

Depuis 2002, CARE Niger encourage l'accumulation de fonds au sein des groupes. Toutefois, sur la base de la régularité de leurs besoins d'argent 10 sur les 25 groupes concernés par cette étude ont continué à faire des décaissements. Lors des discussions thématiques en groupes relatives à l'utilisation des prêts et les perceptions sur les avantages qui en découlent, il ressort que les prêts destinés à la consommation sont plus considérés par rapport à ceux destinés à la production. Les membres font constamment référence à des cas de maladie, de voyage, de nourriture et de décès où les membres ont été aidés par les prêts.

Ils ont également exprimé leur intérêt pour les services des réseaux, tels que des prêts plus importants et l'acquisition de bétail. Depuis leur formation, les réseaux de Tama et Bagaroua ont connu un abandon de 2% des membres. Selon les membres actuels, les raisons de l'abandon ont été la mort, le manque de nourriture et le manque d'intérêt pour l'épargne destiné à l'emprunt.

Les membres ne faisaient pas de distinction entre les IMF et les coopératives, toutes deux étant faiblement cotées. Bien que les prêts accordés par les IMF et les coopératives aient des taux d'intérêt faibles par rapport à ceux des réseaux, les membres ont exprimé leur préférence pour les AVEC où le capital est conservé dans les communautés. Ils ont également trouvé certaines de ces institutions financières bureaucratiques et difficiles d'accès.

Coûts et durée de la fourniture de services

À long terme, les associations ont le choix entre deux options: elles peuvent rester limitées dans le temps et décaisser leur argent ou former un réseau ou une coopérative. À ce jour, probablement grâce à l'action de CARE, la plupart des associations sont en réseau, ou prévoient de s'y intégrer. Certains réseaux plus développés ont manifesté leur intérêt à devenir une fédération de réseaux, mais à ce jour, seul cinq en milieu urbain (Niamey) et une en zone rurale (Say) ont réussi à opérer cette transformation et sont devenus totalement autonomes.

Il existe en réalité deux niveaux de compréhension de la durabilité: au niveau des AVEC et au niveau du réseau.

Les AVEC

Le système de décaissement à la fin de chaque cycle a permis aux groupes d'assurer leur survie par leurs propres moyens. Ils ne sont pas en expansion (accumulation) et les membres n'ont pas accès à des prêts plus importants, les ressources disponibles sont cependant réparties de manière efficace et peuvent être facilement contrôlées par les membres. Le contrôle interne est plus facile à ce niveau. La durabilité dans ce cas signifie, sortir de la tutelle de CARE pour évoluer vers une autonomie, y compris la capacité de gérer leurs propres finances et de couvrir les frais comptables et ceux de leurs agents. CARE a constaté que près de 95% des associations survivent après l'arrêt de l'assistance même si pour l'instant les données ne sont pas disponibles. La paie des agents villageois représente 5% du RNB. On compte entre 75 à 105 membres en moyenne ou entre 2 à 5 AVEC. L'agent villageois de Tama a été actif depuis 2000 par la formation de quatorze groupes à Tama et dans quatre autres villages environnants. Cela se traduit par une moyenne de sortie de deux groupes par an en six ans. Dans le village de Bagaroua l'agent a formé 37 groupes sur une période de sept ans avec en moyenne cinq groupes par an. C'est dans une perspective de réduction des coûts que CARE a introduit l'utilisation d'agents villageois car ils ne prennent en charge que leurs coûts de formation des formateurs tandis que l'agent est rémunéré pour ses services de formation par la communauté. Les AVEC qui nécessitent toujours l'assistance de CARE peuvent contracter les services des agents villageois formés et paient pour cela environ US\$0.10 par mois. L'auto-réplication et la croissance promue par des membres sont très faibles dans les deux sites. Les agents indiquent que tous les groupes n'ont pas été en mesure de payer leur service et que parfois ceci se transforme en bénévolat ou les amène à annuler la formation. Les agents villageois parcourent parfois de distances de 8 à 10 km à pied ou alors emploient leurs propres moyens pour accéder à d'autres villages concernés par la formation. Ceci a eu des répercussions sur leur engagement intensif dans les AVEC de formation et a eu pour conséquence le ralentissement de la croissance. La réduction des charges liées à l'activité des agents villageois a fortement joué sur les activités de fourniture de services.

Les frais et intérêts qu'ils se facturent à eux-mêmes couvrent ces coûts déterminés au préalable par les membres eux-mêmes. Les contributions individuelles hebdomadaires d'environ US\$0.40 s'élèvent à environ 8.5% du RNB hebdomadaire national par habitant. Cela est considéré comme abordable pour les membres qui déterminent eux-mêmes les niveaux de contribution. Les réunions hebdomadaires obligatoires sont aussi une occasion de créer un coût implicite d'emprunt ou de participation. Les délégués ne sont pas indemnisés pour le travail supplémentaire. Il n'y a pas d'indications de plaintes de membres actuels sur le temps et les coûts associés à leur participation aux AVEC. Toutefois, l'une des raisons invoquée pour justifier la non-participation par d'autres femmes est le manque de temps pour assister aux nombreuses réunions.

Malgré la faiblesse des coûts, les AVEC qui thésaurisent et forment des réseaux luttent d'avantage pour leur survie. Le taux d'intérêt nominal des prêts octroyés à leurs membres au niveau des AVEC est de 10%. Il est égal au taux d'emprunt appliqué aux AVEC par le réseau. Il n'y a pas de marge considérée pour la survie de l'association. L'accent mis sur les membres individuels, tant dans le processus de retrait et maintenant par le biais des prêts du réseau ont des conséquences sur la survie de l'association à long terme.

Lorsque des groupes intègrent un réseau, ils deviennent partie intégrante d'une structure financière plus complexe. Ils subissent une augmentation de leurs coûts et deviennent complexes. Il y a aussi un épuisement de la liquidité des groupes vers le réseau où les prêts sont liés à l'épargne des groupes. Au niveau du groupe l'épargne destinée à l'accumulation de fonds, la distribution et les cas d'urgence

est plus faible. Ces économies deviennent une source de fonds et des recettes pour le réseau. En d'autres termes, il existe une certaine tension entre la viabilité du groupe et celle du réseau.

Au niveau du réseau

Bien que les réseaux soient encore à leur début, leur durabilité semble être un grave sujet de préoccupation. Les données relatives à la viabilité opérationnelle des réseaux de Tama et Bagaroua montrent un taux de 0.2% si les activités de la banque de céréales sont prises en compte. Les dépenses de fonctionnement par rapport au pourcentage du nombre total de l'actif moyen s'élèvent à 358%. En d'autres termes, leurs revenus ne suffisent pas à couvrir les dépenses de fonctionnement et même une augmentation des frais et des taux d'intérêt n'a pas permis de couvrir ces coûts élevés. Ces chiffres ne sont que des estimations car il ya des incohérences dans les données financières sans compter les pertes sur prêts. La séparation des activités des banques de céréales montre également que le niveau élevé des subventions disponibles ne couvre pas les coûts de fonctionnement des banques de céréales.

A Tama et à Bagaroua, les groupes paient entre 42 et 11 dollars de frais à leurs réseaux. Les frais varient. La participation à des activités collectives génératrices de revenus telles que les banques de céréales a entraîné une augmentation des frais. Les frais fixés à 6 dollars environ couvrent les frais d'inscription, de fournitures de bureau, d'acquisition de caisses, sans la participation dans les banques de céréales. Ces frais sont supérieurs à 20 dollars si l'association a des activités génératrices de revenus. Pour les deux réseaux, qui ont tous des AGR collectives, les nouveaux membres participent dans le capital initial des activités collectives. Ces frais sont payés en plus des frais d'inscription.

Les réseaux AVEC visités ont reçu des subventions externes de CARE, du Programme Alimentaire Mondial et d'autres donateurs. Entre les deux réseaux, les subventions représentaient 52% de leur source de financement (passif et capitaux propres). Pour aider les groupes à établir des réseaux, CARE prévoit d'apporter des subventions sur la formation du développement organisationnel relatif à la structure du réseau et aux responsabilités, la mobilisation des services financiers, les types d'activités génératrices de revenus au niveau du réseau et les visites d'échange communautaires entre réseaux. Les superviseurs de CARE assurent une formation gratuite sur la création de réseaux. En outre, les réseaux ont été dotés de ressources financières par CARE pour acheter des matériaux de construction et des céréales pour les banques de céréales. Dans le cas de Tama et Bagaroua, le niveau de la subvention extérieure représente respectivement neuf et trois fois, le volume des capitaux et des contributions mobilisées en interne par les membres. Dans le cas des sites participant à l'étude, les subventions n'ont pas de lien avec l'épargne et le crédit, mais avec les produits des banques de céréales.

Il est clair que les activités collectives/sociales ont un impact sur l'avenir financier à ces deux niveaux. Cette étude n'a pas pour mission d'évaluer les avantages de ces activités étant donné que CARE Niger vise clairement une double ligne de fond et estime que les subventions sont essentielles pour répondre aux préoccupations sociales. Toutefois, il est important de noter que la performance financière et la façon dont les informations financières sont rassemblées pourraient entraver le développement des réseaux sur les plans financier et social.

Qu'est ce qui a permis à cette institution appartenant aux membres d'avoir une couverture en zones reculées?

Régulation et supervision

Il existait un vide juridique dans la réglementation du fonctionnement des groupes AVEC. Ils sont classés dans la catégorie des coopératives sous l'ordonnance n ° 84-06 de Mars 1984, réglementant le fonctionnement des coopératives et bénéficient de ce fait de l'appui et la supervision du Ministère du développement communautaire. Ils ne sont pas soumis aux directives réglementaires, ni à tout contrôle externe tels que des visites de supervision du respect des dispositions. S'il est vrai que des informations financières détaillées ne sont pas disponibles, il semble que même en l'absence de supervision externe les AVEC fonctionnent bien. Les groupes AVEC sont pris en charge par les agents formés par CARE, tandis que les réseaux eux-mêmes reçoivent de l'aide du personnel de CARE. Cependant, face à la croissance des réseaux et à leur niveau d'activités qui augmente, la supervision externe et la régulation semblent nécessaire. Jusqu'à présent, les membres ne se souciaient pas de leur mise en réseau ou du dépôt de leurs fonds dans les réseaux; même s'ils estiment que la sécurité de leurs fonds passe par l'emprunt et le dépôt au niveau du groupe.

La reconnaissance légale a ses avantages à la fois pour le groupe et que pour le réseau. Les groupes et réseaux AVEC considèrent que cela est nécessaire pour la reconnaissance par les autorités. La reconnaissance ouvre la voie à de nouvelles possibilités par la création de liaisons et d'autres formes de soutien. Les membres sont convaincus que la reconnaissance légale en vertu de la Loi contribue à renforcer le soutien de CARE, du Programme alimentaire mondial (PAM) et de l'autorité locale pour les banques de céréales. Les réseaux ont légalement déclarés les groupes AVEC, en vertu du même cadre légal. Une telle déclaration constitue une des conditions d'adhésion. Tous les groupes qui sont membres des deux réseaux sont inscrits et les membres sont responsables de la gestion des procédures et des coûts associés, qui sont typiques des groupes qui sont membres de réseaux.

Dans la pratique, les réseaux AVEC s'autonomisent avec le soutien de CARE. Toutefois, les réseaux et les groupes interprètent et comprennent différemment les statuts. Peu parmi eux ont modifié leurs statuts et, dans certains cas, les groupes agissent contrairement aux règles internes (des réseaux ont octroyés des prêts directement aux particuliers). Tama et Bagaroua ont adapté ces règles et règlements. Les deux réseaux soumis à l'étude, ont créé dans leur comité de gestion, des sous-comités chargés du contrôle de la qualité et de l'audit des activités du Comité exécutif et leur conformité vis à vis des règles et règlements. Les sous-comités sont composés de délégués désignés par les groupes AVEC. Toutefois, sur le plan financier, compte tenu de la relative complexité des opérations et l'absence actuelle de la tenue de dossiers structurés, il n'est pas certain que les sous-comités soient capables de jouer un rôle de supervision interne.

Bien que CARE ait encouragé et apporté une assistance technique au modèle des AVEC, il n'assure pas une surveillance continue, qui aurait pourtant compensé le manque de supervision. Un certain niveau de supervision est assuré par des agents villageois qui vivent dans les sites concernés par cette étude. Chaque village a un agent de supervision résident dont les fonctions impliquent l'inspection de la fiabilité des dossiers du groupe et le respect par les réseaux de leurs propres règles et règlements. Toutefois, ils n'ont pas un rôle d'exécution. Les agents villageois n'ont pas constaté une mauvaise gestion et des écarts vis à vis des règlements. Les réseaux apprécient le rôle des agents qui contribuent à l'amélioration de leur compréhension des dossiers et à celle de leur performance.

La mobilisation de fonds publics sera le principal facteur déclencheur d'une stricte régulation externe. Le principal cadre réglementaire de la microfinance en Afrique de l'Ouest, la loi PARMEC, exige que toutes les activités de microfinance soient réalisées par l'intermédiaire de structures juridiquement reconnues dans ce domaine avec des exigences spécifiques en termes de gestion et de production de rapports. Les organismes non couverts par PARMEC ne sont pas censés mobiliser des fonds publics. Cela crée des zones d'ombre et de marge de manœuvre pour les AVEC. Ainsi que les structures similaires, où les membres empruntent et épargnent collectivement des fonds sans être des adhérents. Actuellement, les modèles fonctionnant sous forme d'institutions appartenant aux membres sont légions dans le droit régissant les coopératives (réseaux AVEC) et la loi PARMEC. Deux cadres réglementaires rendent les alliances, l'autonomisation vis-à-vis des subventions et des dons et la coordination plus difficiles dans l'ensemble du secteur, ce qui peut à terme, affecter les membres et leurs services.

La valeur potentielle relative à la régulation et au contrôle externe existe au niveau du réseau AVEC. La protection de l'épargne des membres et de la stabilité des réseaux AVEC sera délicate dans le contexte de la multiplication des opérations d'épargne, la demande de prêts plus importants, et le suivi des opérations. Alors que ces deux types de réseaux ont jusqu'à présent géré en cherchant à attirer de nouveaux membres, le rôle de la régulation et de la surveillance consistera à minimiser les risques éventuels. Cela engendrera des coûts, de l'argent, du temps et des normes, et influencera la survie des réseaux.

Réseaux et liaisons

A l'origine le modèle AVEC était un groupe d'épargne et de crédit indépendant de femmes dont les fonds étaient remboursables à la fin d'un cycle et qui recommençait soit avec les mêmes membres ou de nouveaux membres. Ce modèle est né des *asusus* traditionnels et des AREC locales. Plus récemment, CARE a encouragé les groupes à former des réseaux, pour acquérir plus de stabilité et plus de légalité à l'image des réseaux. Pour répondre à la demande de prêts plus importants, CARE a mis l'accent sur la consolidation, l'accumulation de fonds, et l'établissement de liaisons entre les réseaux AVEC et les institutions de microfinance. Actuellement, environ 75% des AVEC au Niger fonctionnent selon le système de liaisons et 87% sont en réseau.

Les critères d'appartenance aux réseaux sont: la motivation du groupe, la volonté de faire du travail de bénévolat; une formation préliminaire sur les AVEC; la reconnaissance légale; les règlements intérieurs; la cohésion au sein de l'association, une bonne situation financière, la signature d'un formulaire de demande de membre, la disponibilité à prendre part aux activités collectives. Bien que les frais d'adhésion diffèrent, les critères utilisés pour déterminer le chiffre sont les mêmes que ceux utilisés pour déterminer la contribution des groupes fondateurs aux frais d'enregistrement du réseau, l'achat de livres de comptes et de la boîte de trésorerie, ainsi que ceux relatifs à la mise en place de la banque de céréales. Les groupes qui remplissent les conditions d'adhésion ont bénéficié des emprunts auprès du réseau, en fournissant des céréales et en participant aux réunions du réseau. Les réunions du réseau sont des plates-formes d'échange de connaissances pour les femmes, sur les problèmes qu'elles rencontrent dans les groupes ou dans leur vie quotidienne.

La valeur ajoutée de l'emprunt au niveau du réseau n'est pas suffisamment visible et largement répandue. En intégrant les réseaux, les groupes se sont également engagés dans l'épargne au niveau du réseau, ce qui pourrait affaiblir la trésorerie de l'association. En fait la croissance progressive du capital du réseau rend disponibles des prêts plus importants pour les membres. Les réseaux ont fourni aux groupes et aux individus des possibilités d'accès à l'épargne cumulée et au décaissement

des prêts plus importants. Dans tous les sites, chaque groupe a eu la chance d'accéder à des crédits beaucoup plus importants que ce qu'ils ont ou continuent de verser aux groupes.

Le rôle des réseaux va au-delà de la fourniture de services financiers, pour englober les services de développement institutionnel et d'autres services non financiers. Par l'intermédiaire des réseaux, les groupes ont bénéficié de formations destinées aux adultes, de formation sur le VIH/SIDA et d'activités génératrices de revenus telles que les banques de céréales. Bien que celles-ci ne se rapportent pas directement aux activités de gestion de l'épargne et de crédit, les membres n'ont pu quantifier ces services. Plus intéressant encore, le rôle des réseaux en matière de fourniture d'une fonction de mise en équilibre de la liquidité entre les AVEC, comme partout ailleurs, n'a pas été mentionné.

Un aspect de l'intégration au sein d'un réseau, que CARE n'avait pas soutenu explicitement est le recours à un réseau comme plate-forme pour former d'autres liaisons financières. A Bagaroua, le réseau a réussi à emprunter et rembourser des prêts collectifs en faveur des membres de l'AVEC. Dans les zones urbaines, les réseaux AVEC tentent d'avoir des liaisons plus diversifiées que dans les zones rurales. Le cas du réseau Moira à Niamey témoigne des liaisons avec CARE, SNV, GTZ, la Banque de solidarité et les bureaux du Premier ministre, pour diverses subventions de renforcement des capacités des aspects tels que l'accès à des subventions, le développement des systèmes, les extensions et les exigences de bureau. Il a été prouvé que le nombre de liaisons dans les zones urbaines et les zones rurales s'accroît même si des données précises ne sont pas disponibles. Il ya des avantages (prêts plus grands, moins chers; services non financiers, évalués par les membres) et des inconvénients (conditions, haut ratio de dépôt; possibilité de surendettement). Dans ce cas, CARE a fourni des informations sur les sources, mais n'a pas encouragé la création de liaisons ou permis aux réseaux ou aux AVEC autour de lui de les établir. Dans ce contexte, les liaisons semblent être axées sur la demande, même si pour de nombreuses AVEC telles que celle concernée par l'étude, le renouvellement de l'emprunt n'aura pas lieu. CARE reconnaît que la réussite des liaisons demande plus de soutien et de renforcement aussi bien pour les AVEC que pour les IMF.

Est-ce une situation où les AVEC ont les capacités financières pour entrer en réseau comme les IMF dans une perspective de compréhension du marché? Ou est-ce mieux pour les AVEC de se concentrer sur une amélioration de leurs propres services financiers?

Afin de comprendre les choix et les accords mis à la disposition des membres AVEC, il est important de placer le Niger dans un contexte plus large. Les AVEC au Niger ont été encouragées à faire les adaptations suivantes:

- Combiner les comptes rendus oraux à des compte rendus écrit
- Utiliser des agents villageois plutôt que le personnel de CARE
- Thésauriser au lieu de décaisser
- Se mettre en réseau et si possible, établir des liaisons avec les institutions financières

La tendance dans d'autres régions d'Afrique est contradictoire. Elle est à l'abandon des documents centralisés écrits et livres comptables et d'épargne pour l'adoption de livrets particuliers et des formes plus sophistiquées de mémorisation et de conservation. On estime généralement que les associations ayant un délai de fonctionnement bien déterminé sont extrêmement limitées en raison de la nécessaire simplicité et l'uniformité. Cependant il ya eu quelques adaptations intéressantes. D'autres pays ont mis en place l'épargne quotidienne avec des jetons, des apports variables (en utilisant des actions au lieu des économies), et le recours aux carnets d'épargne individuels pour

enregistrer toutes les opérations et d'éliminer le grand livre général (Allen, 2007a). Ces adaptations gardent l'accent sur le système de supervision des membres, la transparence et la compréhension. Ils montrent que simplifié ne signifie pas toujours rigide.

Néanmoins, il y a des compromis. La suppression de la comptabilité centrale signifie que l'association ne peut ni développer ni montrer ses antécédents de crédit. Si l'association développe sa capacité à former des liaisons, elle n'est malheureusement pas en mesure de le démontrer financièrement. D'où la nécessité pour les associations d'explorer les trois options que sont:

Figure 5: Choix et accord des AVEC

	Avantages	Inconvénients
Les AVEC limitées dans le temps du type AREC (statut de membre mis en avant)	Simplicité, mais gamme de services limitée Contrôle plus direct des membres et flexibilité Coûts réduits Liquidités disponibles à cause des prélèvements et utilisés pour "nettoyer" les comptes Coûts réduits Supervision interne sous forme de témoignage Gros retour sur l'épargne/fonds propres	Ressources limitées Processus rigide de distribution basé sur la simplicité et l'égalité Diminution de l'espérance de vie des associations par manque d'accumulation de fonds
Les AVEC cumulatives de fonds du type ASCA (statut d'association mis en avant)	Possibilité de prêts plus importants, à long terme, services diversifiés tels que la flexibilité dans le remboursement des prêts Comptabilité claire et disponible lors des alliances Augmentation des fonds de l'association fond	Membre entre en concurrence contre l'association Plus complexe Diminution de la transparence et contrôle direct par les membres Nécessité pour les dirigeants ou agents villageois de tenir des livres
Entrée en Réseau (statut de réseau mis en avant)	Possibilité de prêts plus importants, Banques de céréales et autres services non-financiers Inscription facilite l'enregistrement d'autres liaisons telles que financier Possibilités de règlement	Limitation des liquidités car l'épargne auprès des réseaux offre des taux plus longs La survie du réseau est confrontée à celle du groupe Plus complexe, et, par conséquent, besoin d'une gestion professionnelle Réduction de la transparence et/ou du contrôle et augmentation des coûts

Il est important de comprendre les tensions qui existent à chaque niveau: au niveau de l'accès des différents membres à leurs finances et par rapport à la capacité de croissance de l'association, et entre l'association et l'avenir du réseau. La méthodologie de CARE Niger semble évoluer vers une explication de ce phénomène. Certaines AREC sont encore thésaurisent encore un maximum de 15% de leurs ressources, mais n'ont adaptées aucune des innovations empruntées ailleurs. D'autres thésaurisent comme les réseaux même si l'avenir de ces réseaux est encore soumis à discussion. La viabilité de l'association n'étant pas clair dans la stratégie actuelle, il serait utile d'avoir une bonne connaissance des préférences des membres en ce qui concerne ces trois options ainsi que leur accord.

Gouvernance et appartenance des membres

Les compromis derrière les différentes formes de AVEC ont également un impact sur la gouvernance et la propriété. Comment cela fonctionne-t-il dans les associations par rapport au réseau? Qu'est-ce que les membres apprécient en tant que membre propriétaire? Dans quelle mesure est-ce un modèle de membre propriétaire?

Les AVEC ont un comité interne de gestion composé d'un président, d'une secrétaire, d'un trésorier et de deux contrôleurs élus par l'ensemble du groupe. Les membres déterminent leurs propres calendriers de retrait, les niveaux de contribution, et les taux d'intérêt. Ils comprennent que l'argent revient à eux. Les membres mémorisent leurs statuts. Ils ont chacun une connaissance et une compréhension différente des statuts et quelques AVEC ont modifié leurs règlements. Il y a eu un seul exemple où un membre a récité une loi de gouvernance par rapport à la ponctualité qu'elle avait mémorisé et qui constituait un problème pour cette AVEC. Les membres expriment un sentiment d'autonomisation pour tenir les dirigeants de la AVEC responsables des processus de groupe et des activités. Les membres des AVEC n'ont pas indiqué la position à adopter par les dirigeants ou d'autres individus puissants, lors de la manipulation de leurs ressources financières au détriment des intérêts des autres membres.

Le système de conservation orale des données est peut-être plus important. Les membres récitent les opérations et mémorisent les soldes des réunions précédentes. Ils sont également responsabilisés et regroupés par groupes de deux. Chacun mémorise le montant et le paiement de son partenaire. Il s'agit d'une forme importante de supervision interne qui peut être utilisée par des analphabètes. L'inconvénient est que le groupe doit encaisser de petites sommes pour permettre la mémorisation des comptes par les membres. Par conséquent, un accord entre la flexibilité et la diversité des produits, la thésaurisation des fonds et de supervision interne a été mis en place. Toutefois, les procédures orales combinées à la participation obligatoire à des réunions de groupes et les opérations effectuées en présence de tous les membres du groupe ont assuré la transparence et la responsabilité. En substance, chaque rencontre est un type de vérification des comptes et des délais des AVEC. Les membres apprécient positivement les activités d'épargne et de prêts au niveau des AVEC, même par rapport aux réseaux AVEC.

Historiquement, les décaissements et la conservation orale de dossiers étaient deux mécanismes de supervision interne. Les livres de comptes et la mise en réseau posent des problèmes à ce type de témoignage de supervision interne et d'audit de comptes. Récemment, presque tous les AVEC ont combiné les connaissances rudimentaires écrites aux procédures orales. Ils n'ont pas un processus standard. Chacun garde en gros une trace des sommes encaissées et décaissées. Les soldes ne sont généralement pas rapprochés. Les livres sont considérés comme complémentaires du système oral et sont destinés à renforcer la mémoire. Il existe un danger que les membres arrêtent de se fier à leur propre mémoire et au témoignage pour compter sur les agents villageois ou les dirigeants internes. Cela est une forme très différente de supervision mais les livres ici ne sont pas suffisamment bien conservés pour le faire. À Tama, le réseau n'avait pas encore fait des entrées dans le système écrit de conservation de données car l'agent du village en charge n'en avait pas eu le temps. Ceci pourrait être dû à un problème de compétence. Les livres de compte ont été récemment mis en place si bien qu'il est encore trop tôt pour faire un constat.

En termes de mise en réseau, de nombreux AVEC thésaurisent et déposent leur épargne dans les réseaux afin d'accéder à des prêts plus larges et à long terme. Il n'y a pas de signes de désaccords au sujet de cette pratique. Les variations sont notées au niveau du groupe où dix ont conservé leur propre système d'épargne, de prêt et d'prélèvement. Il s'agit d'une décision rendue par les groupes dans l'intérêt de leurs membres, en reconnaissant qu'il peut y avoir des limitations sur le capital au niveau du réseau ainsi que le besoin de contributions prévisibles.

Les membres ont un sentiment d'appropriation très fort au niveau du réseau aussi. Ils considèrent l'expression et l'acceptation de leurs points de vue et leurs contributions au cours des délibérations et

des décisions lors des réunions et des consultations au niveau du réseau comme preuve suffisante de leur statut de propriétaire.

Au niveau du réseau, les AVEC sont représentés aux réunions hebdomadaires par des délégués élus. Chaque réseau a plusieurs comités qui effectuent le travail du réseau: Un comité de gestion principal appuyé par des sous-comités du comité de supervision, de conseil et de contrôle de la qualité.

Le comité de gestion du réseau représente, par le biais de consultations, les intérêts et les besoins des membres habituellement identifiés et priorisés au cours de séances de l'Assemblée générale. L'assemblée générale d'un réseau comprend tous les délégués élus à partir des groupes. En dépit du fait qu'ils sont représentés dans le processus décisionnel, les membres veulent encore avoir une influence sur les décisions et les statuts du réseau. Au départ, une fois que plusieurs AVEC ont convenu de former un réseau, ils doivent se réunir en Assemblée générale, identifier leurs propres besoins prioritaires et élaborer un plan d'action. Par la suite, les représentants élus au niveau du réseau leur font des comptes rendus réguliers et consultent leur AVEC sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan et les autres questions qui émergent.

Les membres perçoivent à travers leur statut de propriétaire leur capacité à tenir les dirigeants responsables, à décider de l'épargne et des conditions de prêt, à définir les critères d'obtention des prêts et d'adhésion, et l'identité donnée au réseau et à l'association. Malgré cela, il y avait des indications de position dominante par des quelques femmes membres. Au sein des réseaux de Bagaroua et Tama, les discussions ont tendance à être dominées par quelques membres. Les autres membres ont accordé leur confiance aux alphabétisés car ils les estimaient plus exposés.

La formation des agents villageois par CARE montre leur intérêt dans la création de réseaux et de groupes qui sont finalement autonomes. Le danger d'un abus de pouvoir par les agents villageois à qui les membres ont accordé leur confiance n'est pas à écarter. Il n'y avait aucune indication de la domination en termes d'accès à des prêts ou d'autres services. Les agents villageois jouent des rôles à la fois dans le groupe et dans le réseau où ils aident à la formation de nouveaux membres ou de groupes, les aident dans la transcription des opérations et leur donnent des cours de recyclage en cas de besoin. Ils constituent le lien de communication entre CARE et les structures AVEC.

La durabilité institutionnelle ou l'autonomie des associations et des réseaux reste un problème clé. Ces AVEC survivront-elles après le retrait de CARE? CARE a apporté des subventions et un appui technique en matière de gestion aux deux groupes et réseaux, ainsi qu'une série de règlements sur l'orientation, la gestion et le contrôle des opérations. Malgré le rôle de CARE dans le développement des réglementations, les membres des AVEC estiment pouvoir influencer les fonctions et les décisions prises dans leurs structures. CARE est maintenant en train de fournir davantage de soutien technique aux réseaux plutôt qu'aux AVEC. Les agents villageois fourniront cet appui à l'avenir. Toutefois, les agents villageois n'ont pas reçu une formation adéquate et ne sont pas rémunérés pour cela. La question de savoir comment les réseaux couvriront leurs coûts avec leurs propres revenus financiers est aussi importante.

La période d'autonomie entre un agent villageois et une AVEC commence de la formation à la maturité et ensuite à l'indépendance ou l'autonomie de gouvernance. Elle dure douze mois. Les AVEC de Tama et Bagaroua sont maintenant considérées comme indépendantes et auto gérées. Si nécessaire, elles peuvent demander l'appui de l'agent villageois, étant donné que les compétences comptables restent faibles au niveau des AVEC.

Figure 6: Cycle de développement des groupes AVEC

Période jusqu'à l'autonomie	Indicateurs du Groupe	Indicateurs des Membres	Sujets relatifs au renforcement des capacités
12 mois I. formation de 6 semaines + suivi hebdomadaire II. développement sur une période de 3 mois III. gestion des livres, des politiques, des alliances	Leadership de groupe, Prise de décisions financières et non financières Résolution de problèmes et de conflits Alliances Extérieures Gestion des comptes Augmentation durable des fonds	Augmentation des revenus Plus d'implication dans les affaires familiales Plus de considération dans la communauté et les familles Assurance/Confiance	Formation de groupements féminins Dossiers de l'association Gestion financière des fonds destinés au crédit Questions d'ordre général et points de vue Plans de formation

Les membres des AVEC envisagent que plus tard les réseaux seront en mesure d'élargir leur adhésion et les services financiers à d'autres membres de la communauté. Ils veulent appuyer leurs réseaux pour continuer à faire des investissements plus importants dans les AGR et élargir la gamme de produits et de services, au-delà des céréales qu'ils offrent aux membres et à l'ensemble de la communauté. Les ménages qui ne sont pas actuellement impliqués dans les AVEC sont considérés comme une priorité dans la vision des réseaux. Ils veulent explorer activement des stratégies pour incorporer d'autres femmes restées à l'écart. Pour les réseaux, il n'y a pas de voie claire d'autonomie vis-à-vis des subventions telle que défini pour les AVEC.

Conclusion

En réponse aux besoins des membres, le modèle AVEC fonctionne bien et apporte aux femmes dans les zones rurales éloignées des occasions pratiques d'épargne et de prêt dans un cadre à options limitées. Les IMF et les coopératives sont encore trop loin et trop chères. La vraie question n'est pas de savoir si les AVEC apportent une valeur ajoutée au secteur des IMF, mais plutôt de voir si elles ont réellement amélioré la traditionnelle AREC ou asusu.

Fait intéressant, la plupart des membres sont actifs aussi bien dans leur AVEC que dans les asusu traditionnelles car les AREC offrent toujours une flexibilité nécessaire dans les zones rurales. Les ménages les plus actifs dans les AVEC sont vulnérables et n'ont pas les moyens d'accéder aux autres catégories. Ni les plus vulnérables, ni les riches ne participent massivement dans les AVEC. Les AVEC semblent représenter une étape intermédiaire vers les IMF. Toutefois, comme les AVEC sont en train d'évoluer vers les réseaux elles entrent en concurrence avec les institutions de microfinance et les coopératives.

Le modèle original AVEC a subi de nombreux changements. Maintenant il ya la possibilité de former un réseau, même si certaines AVEC ont décidé de rester hors réseau et de continuer à décaisser. Ceux qui continuent à décaisser le font pour avoir plus facilement accès à des sommes forfaitaires prévisibles. Le passage au réseau a été motivé par le manque de capitaux pour accorder des prêts au niveau AVEC. Grâce au réseau, les groupes mettent en commun leurs ressources financières ainsi que des prêts plus importants qui sont versés aux membres pour acheter des biens plus importants tels que le bétail d'élevage. En outre, le réseau est utilisé comme un canal pour négocier et accéder aux capitaux externes en provenance des IMF et /ou des coopératives dans le cas du prêt à des groupes. Le réseau a également facilité l'accès à d'autres services non financiers, en particulier les activités de la Banque de céréales.

La contribution positive annoncée par les réseaux et les alliances n'est pas encore claire. Les membres ont défini des avantages indéniables en termes de prêts plus importants et les activités collectives qui sont importantes pour la propriété. Toutefois, les termes de l'alliance sont loin d'être favorables aux AVEC. Il faudra quelque temps pour que les AVEC soient réellement traités comme des clients tel que démontré par les liaisons des GE. L'accent mis à la fois sur les activités financières et non financières s'est traduit par un accord en termes de nouveaux AVEC en formation. En outre, les réseaux sont fortement tributaires des subventions, ce qui crée des doutes quant à leur possibilité de se maintenir dans l'avenir.

Le nombre d'associations gérés par les membres propriétaires est très élevé au sein des AVEC. Les membres informent et influencent leurs propres règles et règlements et sont en mesure de tenir les dirigeants élus responsables de leurs actions. La planification du niveau de l'Assemblée, les consultations régulières et les réunions de rétroaction sont les caractéristiques des plates-formes destinées à assurer la transparence et la représentation des membres. Il ya un sentiment général d'autonomisation et d'appropriation par les femmes qui a conduit à accroître la rétention de l'adhésion à AVEC.

Un mouvement en faveur de la mise en réseau a établi des compromis en ce qui concerne la propriété et le contrôle interne des membres. Le passage à ce niveau de sophistication signifie que les membres ne peuvent pas invoquer directement la responsabilité des uns et les autres. La responsabilité incombe aux agents villageois qui n'ont pas encore démontré leur capacité à gérer des systèmes plus sophistiqués et bien documentés. La contribution des agents villageois sur la profondeur et sur l'étendue est très limitée, car le nombre de clients des AVEC n'a pas augmenté de manière significative depuis que ces agents ont remplacé la prestation directe de services par CARE.

Enfin, il n'est pas clair quel est le meilleur type de régulation et supervision pour des réseaux qui jouent le rôle d'intermédiaire financier. La réglementation applicable aux IMF au Niger est guidée par la loi PARMEC. Son application dans les cas des associations appartenant à leurs membres ne prend pas en compte les AVEC et leurs réseaux. Pour bénéficier de la reconnaissance juridique, les AVEC s'inscrivent conformément à la loi régissant le fonctionnement des coopératives, qui ne précise pas les règles de supervision de ce statut. Le présent statut n'affecte pas les AVEC ni dans l'envergure ni dans la profondeur. Le réseau et les groupes sont en grande partie soumis à la régulation interne mise en place par les membres, avec un certain niveau de supervision assuré par le personnel de CARE et les agents déjà formés.

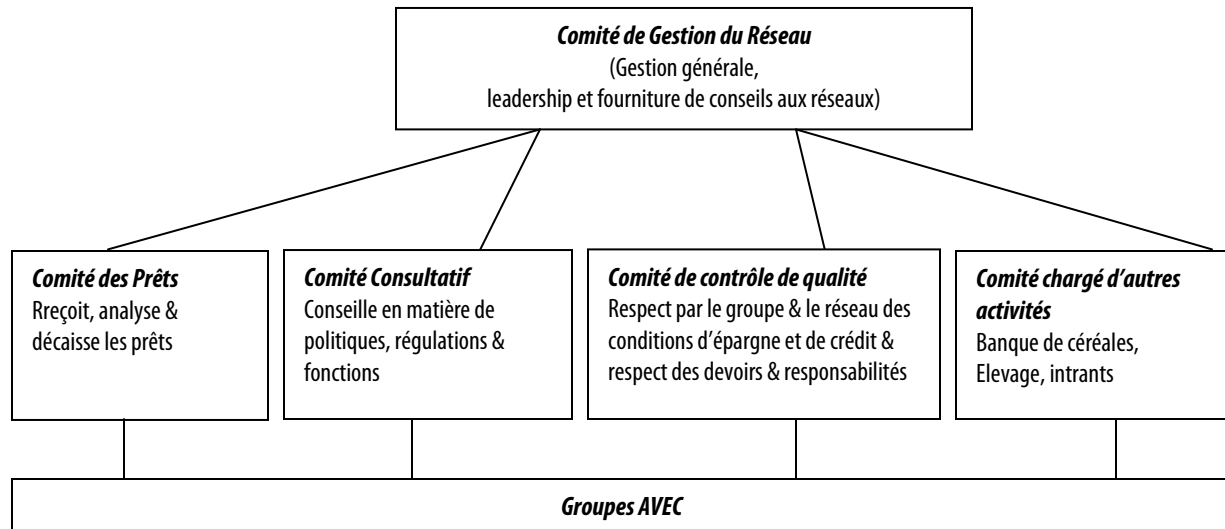
Références

- Allen, H. (2007a). Key informant interview. August, September 2007.
- Allen, H. (2007b). *MMD in Niger: Evolution, perspectives and the future*. Solingen and Accra: VSLA Associates.
- Boulenger, X., & Bedingar, M. T. (2006). *Republic of Niger appraisal report: Project for the development of water resources in the Dosso and Tillabéri Regions (PVDT)*. Tunis, Tunisia: African Development Fund.
- Colbert, P., & Lomiri, F. (2006). *IFAD's evaluation of its programme for gender equality and women's empowerment [Draft]*. Rome, Italy: International Fund for Agricultural Development (IFAD).
- Global Health Facts. (2001). Available: <http://www.globalhealthfacts.org>
- Grant, W. J., & Allen, H. C. (2002). CARE's Mata Masu Bubara (Women on the Move) Program in Niger: Successful financial intermediation in the rural Sahel. *Journal of Microfinance*. 4(2), 188-216.
- Hendricks, L. (2007). Key informant interview. August 29, 2007.
- IMF. (2007). *Niger: Selected issues and statistical appendix* (IMF Country Report No.07/14). Washington, DC: Author.
- OECD. (2006). *Africa Economic Outlook 2005/2006*. Paris: Author.
- Ouattara, K., Gonzalez-Vega, C., & Graham, D. H. (1999). *Village banks, caisses villageoises, and credit unions: Lessons from members owned micro finance organisations in West Africa* (Economics and Sociology Occasional Paper No. 2523). Bethesda, MD: USAID Best Practices Project.
- Vennemann, V. (2000). The population of Niger: Distribution and development. In F. Graef, P. Lawrence & M. von Oppen (Eds.), *Adapted farming in West Africa: Issues, potentials and perspectives*. Stuttgart, Germany: Verlag Ulrich E. Grauer.
- UNDP. (2007). *Human development report, 2007/2008*. New York: UNDP.
- World Bank. (2004). *Summary Gender Profile – Niger*. Available: <http://devdata.worldbank.org/genderstats>
- World Bank. (1996). *Niger poverty assessment: A resilient people in a harsh environment* (Report No 15344-NIR). Washington, DC: Author.

Abréviations:

ADF	African Development Fond
AREC	Association rotative d'épargne et de crédit
AVEC	Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BDRN	Development Bank of the Republic of Niger
CNCA	Caisse nationale de crédit agricole
CNE	Caisse Nationale d'Epargne
CRN	Credit rural du Niger
DFS	Decentralized financial systems
GE	Groupe d'entraide
IAM	Institution Appartenant aux Membres
IGA	Income generating activities
IMF	Institution de microfinance
MCPEC	Mouvement des caisses populaires d'épargne et de crédit
MECREF	Mutuelle d'épargne et de crédit des femmes
PARMEC	Projet d'Appui à la Régulation sur les Mutuelles d'Epargne et de Crédit
UMEC	Union des mutuelles d'épargne et de crédit

Annexe A: Structure du réseau et des groupes AVEC



Annexe B: Finances

B1: Principaux Indicateurs Financiers des réseaux de Bagaroua et Tama

Principaux Indicateurs (% en dollars) 2006	
Profondeur	
Solde moyen d'épargne en % du RNB par habitant	2%
Solde moyen du prêt en % du RNB par habitant	1%
Densité de la population	10-25 personnes/km ²
Nombre formel ou semi-formel des fournisseurs de services en zone de service	2
% des clientes de sexe féminin	100%
Durée	
Autonomie de fonctionnement	3%
Autonomie financière	Non disponible
Portefeuille à risque > 30 jours	Non disponible 7% des prêts en souffrance
Dépenses totales d'exploitation / moyenne des actifs totaux	358%
Salaire moyen et avantages du personnel / RNB par habitant	Non disponible
Étendue	
Nombre d'emprunteurs actifs	Environ 525. 21 par groupe
Nombre d'épargnants actifs	535
Nombre d'unités au niveau de la base	25 groupes
Coût	
Taux d'intérêt effectif sur le montant moyen du prêt	767.90%
Valeur	
Taux de rétention	Non disponible
Autre	
Croissance de l'actif total	Non disponible. Informations actuelles seulement.
Prêts net / total des actifs (utilisation des fonds)	30%
% des dépenses des activités collectives par rapport aux revenus provenant des activités collectives	4.6%

B2: Données Financières des Réseaux de Bagaroua et Tama Networks

	Bagaroua	Tama
Nombre de Groupes	19	6
Nombre de femmes	432	103
Montant de l'épargne	1,082,760	150,000
Intérêt	11,000	11,650
Frais	0	0
Actions	380,000	120,000
Produit financier – activités collectives	0	381,300
Fonds Sociaux	0	0
Autres contributions	400,000	1,500,000
Dons, legs et donations	3,200,000	2,494,000
L'encours des prêts	351,000	350,000
Retard de prêts en suspens	50,000	0
Stockage et autres	5,232,000	3,046,950
Pertes	0	0
Fonds des activités collectives	0	475,000
Achat de matériel	182,200	52,000
Fonds d'urgence sociale	685,000	617,000
Montant disponible en caisse	336,000	116,000
Retard de paiement	0	0

Rapports financiers fournis par CARE Niger - Monnaie Locale

B3: Déclaration de revenus des réseaux de Bagaroua et de Tama (\$US)

	Réseau de Bagaroua	Réseau de Tama
Revenus financiers	Montant	
Intérêt et frais	23	24
Autres revenus		
Revenus – activités collectives		798
Revenue Total	23	822
Frais financiers		
Intérêt sur l'épargne des membres	0	0
Frais financiers totaux	0	0
Marge financière brute	23	24
Provision pour des pertes		
Marge financière nette	23	844
Frais de fonctionnement		
Stockage	10,948	994
Achat de matériel	381	6,376
Amortissement		109
Total frais de fonctionnement	11,329	7,479
Revenu net de fonctionnement	(11,306)	(7,475)
Revenu non fonctionnel (activités collectives)	(11,306)	798
Revenue net (avant donations)		(6,677)
Subsides, dons et legs	6,695	5,219
Excédent de revenus sur dépenses	(4,611)	(1,458)

Données tirées de l'étude

Annexe C: Méthodologie

Objectif de l'étude

Illustrer comment des modèles variés d'institutions appartenant aux membres a pu dans différents contextes, réaliser une couverture importante dans des zones rurales reculées.

Définition d'un membre propriétaire

- Les clients sont autant des propriétaires que des usagers de l'institution
- Le capital propre du membre est associé à la propriété et à la prise de décision (actions; épargne; capital rotatif/interne)
- Le capital propre du membre est une source importante de fonds
- La personnalité juridique est basée sur les membres propriétaires (c'est-à-dire l'association)

Dans le but d'englober des modèles, la définition doit rendre compte d'une variété des types de capital propre et de prise de décision. Il est possible que même la définition de "personne morale" varie d'un contexte à un autre.

Définition de reculé

Sous desservis dans son propre marché. Ceci peut être dû à plusieurs facteurs:

- La distance géographique qui sépare d'avec le prestataire de service ou d'assistance le plus proche
- La densité de la population
- Les aspects socioculturels de l'accès tels que le genre ou l'appartenance ethnique comme c'est le cas des basses castes en Asie ou des groupes indigènes en Amérique Latine.

Méthodologie de l'étude

L'objectif de la recherche est de contribuer à répondre à certaines questions concernant les différents types d'institutions appartenant aux membres afin de déterminer quel est le potentiel dont elles disposent pour une profondeur, étendue, envergure, longueur, valeur et coût de la fourniture de services en zones rurale, en utilisant les six aspects de Schreiner (1998). Une analyse institutionnelle profonde de chaque échantillon d'IAM analyse la fourniture et la demande d'assistance en zone reculée grâce à des membres et à des groupes de membres en zone reculée. Le second niveau d'analyse met l'accent sur la manière dont la fourniture de services en zone reculée est influencée par trois facteurs:

- L'appartenance à un réseau et l'établissement de relations
- La gouvernance et l'appartenance
- La régulation et la supervision

L'angle d'analyse part de l'association de niveau le plus faible, COOPEC ou de l'ensemble des groupes et leurs membres. La sélection des cas d'IAM est basée sur les 20% d'IAM les plus reculées se trouvant dans le milieu de leur prélèvement. La sélection est basée sur le facteur de membres/groupes éloignés représentatifs et essentiellement forts. L'environnement de l'échantillon serait le district, la sous région ou un groupe d'IAM selon les organisations de second niveau, les frontières politiques, ou les zones de régulation. Suivant la taille de l'IAM et de l'échantillon, il serait possible d'intégrer un certain nombre de groupements d'entraide au sein d'un seul COOPEC ou association villageoise.

Critères de sélection des cas

- **Isolés en termes de ménages est indiqué par un ou plusieurs des facteurs suivants:**
 - Localisation des lieux d'accès (niveau décentralisé et centralisé au si des services différents sont fournis à chaque endroit).
 - Distance qui sépare les lieux d'accès au centre local et à la route la plus proche (nature de la route), disponibilité du transport.
 - Degré d'assistance (varie selon le contexte, mais est globalement un facteur de densité de population et d'infrastructure, niveau de pauvreté et autres indicateurs d'exclusion sociale).
- Appartenant aux membres (non géré de manière externe; les membres sont impliqués dans la prise de décision)
- Grande étendue de fourniture de services relatifs au contexte
- Riche en informations pour une ou plusieurs de nos questions clé de recherche (gouvernance et participation des membres; ressources externes; régulation et supervision; type d'IAM)
- Pas aussi unique ou idiosyncrasique au point de ne pas avoir de leçons qui pourront être appliqués à d'autres contextes
- Relativement viable sur le plan financier
- IAM transparente, les informations sont facilement accessibles et assez faciles à collecter et le personnel est disposé à collaborer en ce qui concerne la collecte des informations.

Schreiner, M. (1998). Aspects of outreach: A framework for the discussion of the social benefits of microfinance. *Journal of International Development*, 14(5), 591-603.